

# Guichet Unique Jeunesse

## Le Guide Pratique

Accueils péri et extra-scolaires (cantine, accueil inter-cantine, garderies, accueils de loisirs)

- ❖ **Renouvellement ou création de dossier** pour l'année scolaire suivante en juin/juillet **tous les ans**. ⚠ Les réservations ne sont possibles qu'une fois le dossier complet et déposé.
- ❖ **Réservations** 15 jours à l'avance pour éviter les pénalités
- ❖ **Prévenir de tout changement** (inscription tardive, absence de l'enfant ou de l'enseignant) avant 10h le matin
- ❖ Présenter un certificat dans **les 72h** suivant l'absence pour le remboursement de la réservation : uniquement pour le centre de loisirs
- ❖ Pensez également à annuler vos réservations en cas de sortie scolaire si besoin
- ❖ **Centre de loisirs** : clôture des inscriptions 2 semaines avant le début de chaque période de vacances et dans la limite des places disponibles
- ❖ **Coordonnées** :
  - En ligne : [Mon Espace Citoyens](#)
  - A la mairie : de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi
  - Par mail : [guj@ville-saint-saulve.fr](mailto:guj@ville-saint-saulve.fr)
  - Par téléphone : 03 27 14 58 37



[www.ville-saint-saulve](http://www.ville-saint-saulve)

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

[mairie@ville-saint-saulve.fr](mailto:mairie@ville-saint-saulve.fr)